

 $Passionate\ about\ Landscape\ Dynamics$ 

# Un Parc Naturel en Condroz?

# ProScape Consulting $\Diamond$ Corentin M. Fontaine, PhD

#### Automne 2017

La présente note expose succintement l'analyse exploratoire des périmètres possibles pour un éventuel Parc Naturel au coeur de la Wallonie dont la synthèse a été présentée oralement le 14 juin 2017.

## 1 Contexte

La commande de l'ASBL GAL Pays des Tiges et Chavées portait sur l'analyse des critères qui permettent de tracer les limites d'un Parc Naturel.

La question de recherche est donc "comment définir un périmètre de Parc Naturel"?

Pour y répondre, il est nécessaire de tenir compte des contraintes décrètales qui requierent de considérer un territoire rural, cohérent et continu. Si le premier et le dernier critère sont objectivés, la notion de cohérence est moins triviale à circonscrire puisqu'elle demande d'invoquer un ensemble de paramètres qui créent un espace mutlidimentionnel complexe. D'où la présente analyse.

# 2 Méthodologie

La méthode choisie pour répondre à la question de recherche a été de faire une analyse **exploratoire** du territoire, considéré comme un **système complexe** qui possède virtuellement une infinité de dimensions (socionomiques, économiques, culturelles ou naturelles) dont une écrasante majorité de données sont spatialisées et accessibles via le géoportail de la Wallonie<sup>1</sup>.

Dans cette démarche, une première dimension est juxstaposée géographiquement à une deuxième, de manière à indentifier une similitude ou une divergeance qualitative, et qui délimite alors un premier périmètre possible. Ensuite, une nouvelle dimension est adjointe afin de voir comment le nouveau périmètre se ressert, s'étire ou se morcelle. Cette étape est réitérée jusqu'à ce que cette succession de coups de projecteur ne révèlent plus de configurations spatiales significativement différentes de celles déjà rencontrées.

La réponse n'est donc pas univoque, comme exemplifiée par la comparaison des cartographies de l'ensemble paysager, de la région agricole ou de la région agro-géographique du Condroz (cf. carte 1).

<sup>1</sup>http://geoportail.wallonie.be



carte 1: Différents périmètres du Condroz (source: Atlas des Paysages du Condroz, SPW)

Pragmatiquement, il n'y a pas de périmètre parfait. Il faudra plutôt parler de "périmètre opérationnel", adéquat pour les objectifs poursuivis par les parties prennantes et confirmé par la plupart des dimensions analysées, en acceptant que certaines ont moins de poids dans la délimitation finale, qui ne constitue pas l'objet de la présente étude mais relève d'un choix, d'une stratégie de développement des parties prennantes.

#### 2.1 Porte d'entrée

Dans un souci didactique, les dimensions analysées sont présentées à travers le prisme des paysages, qui matérialisent l'interface entre l'Homme et son Environnement (au sens large du terme). Les paysages sont les images du territoire, c'est-à-dire des espaces socio-culturels et des espaces naturels occupés et organisés par notre Société (cf. Figure 1).

Cette porte d'entrée est d'autant plus pertinente que la notion de paysage prend une place centrale dans le décret organisant les Parcs Naturels.

### 3 Résultats

## 3.1 Localisation et Paysages

À l'échelon de la Wallonie, les territoires des GALs Pays des Tiges et Chavées et Condroz-Famenne se positionnent au coeur de la Wallonie, au sud-est de Namur (cf. Carte 2). Ils occupent donc un espace géographique fort peu investi par les Parcs Naturels actuels (cf. Carte 3), qui sont essentiellement positionnés aux marges de la Région<sup>2</sup> contrairement aux GALs qui sont distribués sur l'ensemble du territoire de la Région (cf. Carte 4).

Cet espace géographique occupé par les GALs Pays des Tiges et Chavées et Condroz-Famenne fait partie de l'ensemble paysager du moyen plateau condruzien³ (carte 5), caractérisé par une occupation du sol agricole en openfield mixte.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>À l'exception du Parc Burdinale-Mehaigne (au nord de la Meuse moyenne et d'Andenne) et très prochainement du Parc des Sources (région spadoise); dont les superficies sont limitées par rapport aux autres parcs

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>Voir l'Atlas des Paysages n°3, écrit par la CPDT, édité par la Wallonie



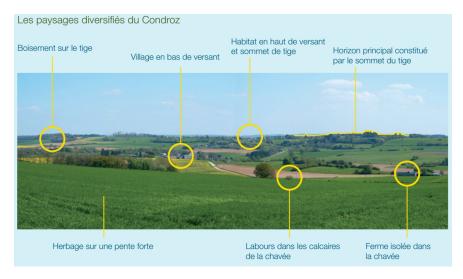
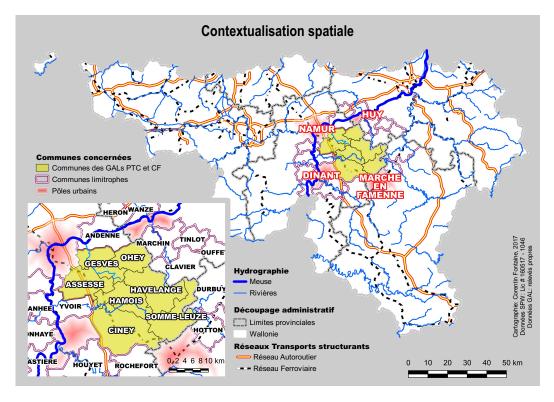
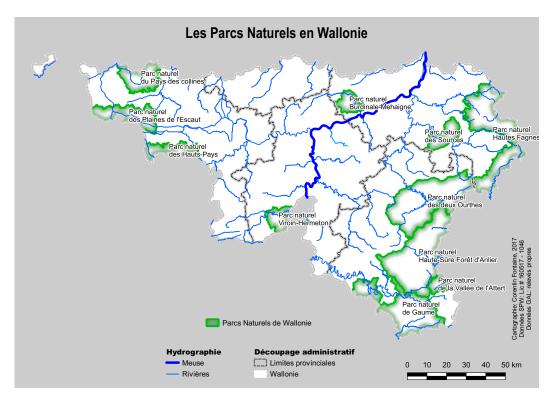


Figure 1: Paysages diversifié du Condroz (source: Atlas des Paysages du Condroz, SPW)

**carte 2:** Quelques éléments de contextualisation spatiale autour des GALs *Pays des Tiges et Chavées* et *Condroz-Famenne*.

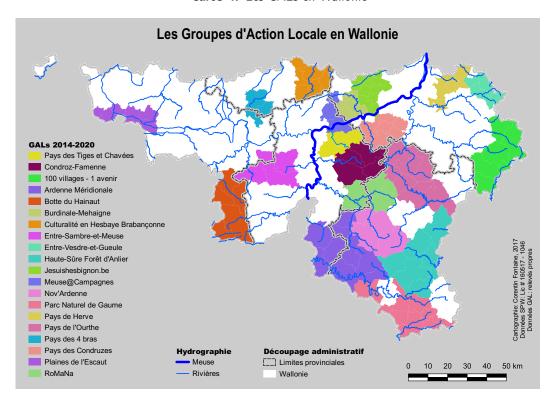






carte 3: Les Parcs Naturels en Wallonie







Les Paysages en Wallonie Ensembles paysagers de Wallonie Ensemble du moyen plateau condrusien Ensemble de l'Entre-Vesdre-et-Meuse Ensemble de la dépression Fagne - Famenne et de sa bordure sud Ensemble de la Haine et de la Sambre Ensemble de la plaine et du bas-plateau limoneux hennuvers Ensemble des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon Ensemble des côtes lorraines Ensemble des vallonnements brabancons Ensemble du haut plateau de l'Ardenne centrale Ensemble du haut plateau de l'Ardenne du nord-est 10 20 30 40 50 km Ensemble fagnard Ensemble mosan Ensemble Thiérache, Sarts et Rièzes Territoires paysagers sur le Moyen Plateau condruzier Bordure condrusienne méridionale Collines de la bordure nord du vrai Condroz Creusements des affluents de la Haute Meuse Forêts de plateau et de versants sud-liégeois Moyen plateau condrusien de l'Entre-Sambre-et-Meuse Moven plateau de Sprimont Moyen plateau du vrai Condroz Versants forestiers de la bordure nord du vrai Condroz Hydrographie Découpage administratif [\_\_] Limites provinciales Meuse Rivières Communes des GALs PTC et CF

carte 5: Les ensembles paysagers de Wallonie et Le Moyen Plateau du "Vrai" Condroz

Cette zone agrogéographique, une spécificité unique en Wallonie et même en Europe, constitue un espace de transition (carte 6) entre l'openfield à cultures dominantes typique de la Hesbaye, au nord (au-delà du sillon sambro-mosan), et l'openfield à prairies dominantes présent au sud, de la Famenne (du côté de Marche-en-Famenne) à la Lorraine belge (du côté d'Arlon). Au total, une bonne trentaine de communes peuvent prétendre présenter des paysages condruziens.

En longitude, le Condroz s'étire des Lacs de l'Eau d'Heure (à l'ouest; le Condroz occidental) jusqu'au pied du Pays de Herve (à l'est; le Condroz oriental). Entre les deux, une vingtaine de communes occupent le Moyen Plateau du "Vrai" Condroz, un exemple flagrant de l'openfield mixte (Carte 5): un équilibre des usages des terres agricoles entre parcelles labourées et parcelles pâturées. Bien que la distribution de ces usages peut être perçue comme aléatoire, la destination de chaque parcelle est influencée par des paramètres pédologiques (type de sol, Carte 7) et géomorphologiques (type de pente), notamment, parmi les mutations du contexte socio-économique depuis le XVIIe siècle.



Hainautseptentrional

Hainautseptentrional

Hesbaye

Herve

Hesbaye

Herve

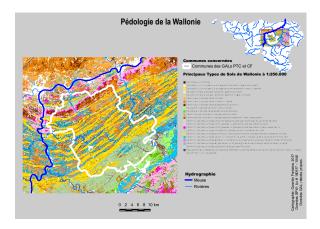
Hesbaye

Herve

He

carte 6: Les grands ensembles agrogéographiques de Wallonie

carte 7: La pédologie sur le Moyen Plateau du "Vrai" Condroz



Plus globalement, le positionnement des villages, des zones boisées et des zones agricoles, ainsi que leurs proportions spatiales respectives, sur un relief "en tôle ondulée", les fameuses tiges et chavées, constituent une configuration paysagère remarquablement spécifique qui mérite de s'interroger sur la possible nécessité d'en maintenir la qualité.

#### 3.1.1 Les tiges et chavées du Condroz

Alternance régulière de crêtes (un tige) et de dépressions (une chavée) dont les axes de pli sont parallèles entre-eux, telle un tôle ondulée, avec une orientation générale sud-ouest nord-est (Figure 2). Cette structure de relief est concordante avec le plissement des couches géologiques inférieures: essentiellement des grès micacés (ou psammites) en saillie et des calcaires en creux. Entre les deux, une fine couche de schiste, généralement présente à mi-pente. Roche imperméable, le schiste force l'eau contenue dans le grès à sortir du sol, formant des lignes de sources près desquelles une série de villages se sont implantés au début du deuxième millénaire.



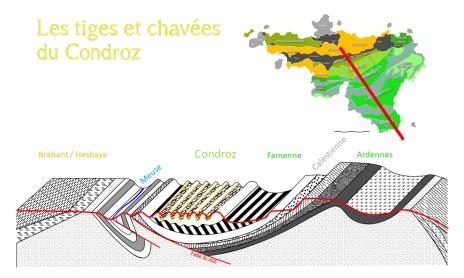


Figure 2: La structure géologique principale de Wallonie en coupe NW-SE

# 3.2 Élévation et Paysages

Sur le plan orographique, le Condroz siège sur la moyenne Belgique qui évolue entre 200 et 300 mètres d'altitude environ, surplombant ainsi vallée mosane et dépression de la Famenne (Carte 8).



carte 8: Altitudes de Wallonie

Au seuil de 220 mètres d'altitude, les entailles des vallées de la haute Meuse (à l'ouest) et de l'Ourthe (à l'est) ferment le périmètre "naturel" du Moyen Plateau du "Vrai" Condroz. Parmi les communes largement circonscrites, la part du territoire communal présente sur le plateau est supérieure à 50% pour 17 d'entre-elles, voire quasi-totale pour 8 communes spécifiquement (Assesse, Ciney, Hamois, Havelange, Ohey, Clavier, Tinlot, Ouffet).



Part de la surface communale à 220m d'altitude minimum

| [0:25%[ | [25%:50%[ | [170%:80% | 1 ] ] ] ] ] | [30%:50%[ | [30%:50% | 1 ] ] ] | [30%:50%[ | [30%:50% | 1 ] ] ] | [30%:50%[ | [30%:50% | 1 ] ] ] | [30%:50%[ | [30%:50% | 1 ] ] ] | [30%:50%[ | [30%:50% | 1 ] ] ] | [30%:50%[ | [30%:50% | 1 ] ] ] | [30%:50%[ | [30%:50% | 1 ] ] ] | [30%:50%[ | [30%:50% | 1 ] ] ] | [30%:50%[ | [30%:50% | 1 ] ] ] | [30%:50%[ | [30%:50% | 1 ] ] ] | [30%:50%[ | [30%:50% | 1 ] ] ] | [30%:50%[ | [30%:50% | 1 ] ] ] | [30%:50%[ | [30%:50% | 1 ] ] | [30%:50%[ | [30%:50% | 1 ] ] ] | [30%:50%[ | [30%:50% | 1 ] ] ] | [30%:50%[ | [30%:50% | 1 ] ] ] | [30%:50%[ | [30%:50% | 1 ] ] ] | [30%:50%[ | [30%:50% | 1 ] ] ] | [30%:50%[ | [30%:50% | 1 ] ] ] | [30%:50%[ | [30%:50% | 1 ] ] ] | [30%:50%[ | [30%:50% | 1 ] ] ] | [30%:50%[ | [30%:50% | 1 ] ] ] | [30%:50%[ | [30%:50% | 1 ] ] ] | [30%:50%[ | [30%:50% | 1 ] ] ] | [30%:50%[ | [30%:50% | 1 ] ] ] | [30%:50%[ | [30%:50% | 1 ] ] | [30%:50%[ | [30%:50% | 1 ] ] ] | [30%:50%[ | [30%:50% | 1 ] ] | [30%:50%[ | [30%:50% | 1 ] ] ] | [30%:50%[ | [30%:50% | 1 ] ] | [30%:50%[ | [30%:50% | 1 ] ] | [30%:50%[ | [30%:50% | 1 ] ] | [30%:50%[ | [30%:50% | 1 ] ] | [30%:50%[ | [30%:50% | 1 ] ] | [30%:50%[ | [30%:50% | 1 ] ] | [30%:50%[ | [30%:50% | 1 ] ] | [30%:50%[ | [30%:50% | 1 ] ] | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50% | 1 ] ] | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50% | 1 ] ] | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50%[ | [30%:50

carte 9: Part de la surface communale dont l'altitude est de 220m ou plus

# 3.3 Démographie

Un des critères du décret pour l'éligibilité d'un territoire à être inclus dans un parc naturel est de présenter une densité de population sous les 200 habitants par kilomètre-carré. À l'analyse des mesures communales, 4 groupes se différencient entre Lesse et Ourthe, lorsque l'on utilise des seuils ronds, tels que représentés par les groupes de couleurs sur la carte 10. Si, par contre, des seuils dits naturels<sup>4</sup> sont utilisés, 3 groupes de communes se distinguent:

- plus de 190 habitants par km² pour toutes les communes de la vallée mosane entre Namur et Liège, y compris Marchin
- de 125 hab/km² à 190 hab/km² pour les communes de Yvoir, Nandrin, Dinant et Marcheen-Famenne
- moins de 125 hab/km² pour une quinzaine des communes dont celles des GALs Pays des Tiges et Chavées et Condroz-Famenne. du groupe suivant)

La désagrégation de ces données à l'échelon des noyeaux d'habitat permet de mieux percevoir les différentes intensités de concentration de la population: seuls les quartiers des centre-villes (Namur, Ciney, Dinant, Marche-en-Famenne) s'écartent significativement des autres. Autrement dit, les communes de Gesves, Anthisnes, Yvoir et Nandrin présentent un profil globalement similaire aux autres communes.

 $<sup>^4</sup>$ Une formulation de statisticien pour désigner une catégorisation des données selon les "paquets" observables sur un diagramme de fréquences.



Densités de population [hab/km²] échelon des échelon des Communes Noyeaux d'habitat 0 - 250 26 - 30 250 - 500 30 - 40 40 - 50 500 - 750 750 - 1000 50 - 60 60 - 70 1000 - 1500 70 - 80 1500 - 2000 80 - 90 2000 - 2500 90 - 100 2500 - 3000 100 - 110 3000 - 5000 110 - 120 5000 - 45649 120 - 130 130 - 140 140 - 150 150 - 160 160 - 170 170 - 180 180 - 190 190 - 200 200 - 3520 Découpage administratif
Limites provinciales Hydrographie Meuse 2 4 6 8 10 km Rivières Wallonie

carte 10: Densités de population par commune et par noyeau d'habitat

# 3.4 Socio-économique et culturel

Les travaux de différents centres de recherche délimitent quasi-provincialement les principaux pôles d'emplois que sont Namur, Liège et Marche-en-Famenne (les limites provinciales sont visibles sur la carte des Parcs Naturels).

En ce qui concernent les principales aires d'influence, qui mesurent des déplacements liés aux services, l'aire namuroise est morcellée entre Namur, Ciney, Dinant et Beauraing, tandis que Huy capte quelques communes liégeoises.

La carte des maisons du Tourisme est auto-explicite.



Les Maisons du Tourisme Les pôles d'emplois Les bassins de vie MT Condroz-Famenne Liège Marche-en-Famenne MT de Namur Dinant Namur MT Rochefort - Marche- Durbuy Cinev MT Meuse Condroz Hesbaye Dinant MT Sambre Orneau Découpage administratif Hydrographie Limites provinciales 10 15 20 25 km Rivières Wallonie

carte 11: Dimensions socio-économiques

# 3.5 Espaces naturels

La cartographie des Sites de Grand Intérêt Biologique est assez éloquente sur la pauvreté des recenssements entre Bocq et Samson. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'espaces naturels qui vaillent une protection renforcée mais cela témoigne plutôt d'une absence d'implication et d'identification. Par exemple, le GAL *Pays des Tiges et Chavées*, dans sa programmation précédente, a restauré une série de marres pour les tritons crêtés par exemple, qui ne sont pas (encore) reprises par l'administration.

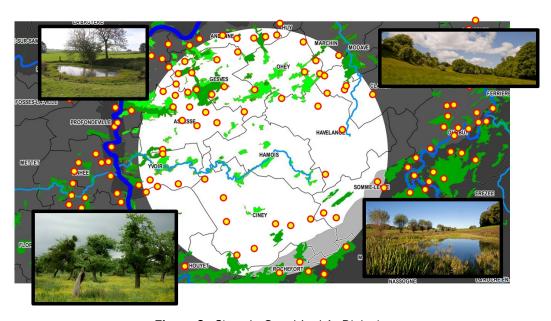


Figure 3: Sites de Grand Intérêt Biologique



# 3.6 Stratégie régionale

Les cartographies des dynamiques territoriales existantes (ICEDD, SDER 2010-2013) démontrent très clairement que les territoires des GALs Pays des Tiges et Chavées et Condroz-Famenne ne sont considérés dans aucune dimension, dans aucun plan. La création d'un parc naturel serait donc une manière de positionner explicitement le territoire de coeur de Condroz comme un levier d'action parmi les différents pôles de développement régional.

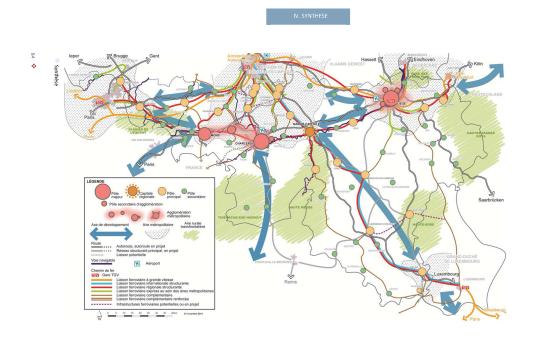


Figure 4: Exemple de stratégique régionale in le SDER (ICEDD)



# 4 Conclusion

Il n'y a donc pas un mais plusieurs périmètres possibles, compte tenu des multiples paramètres considérés.

D'un point de vue pragmatique, le territoire des GALs *Pays des Tiges et Chavées* et *Condroz-Famenne* constituent une sorte de plus petit dénominateur commun qui peut être considéré pertinent comme point de départ à la délimitation d'un parc naturel, vu les éléments socio-culturels et naturels évoqués.

Cette analyse doit cependant être affinée et étayée pour:

- répondre aux contraintes, notamment légales, qui accompagnent la mise en place d'un tel outil;
- identifier les enjeux de Société les plus prègnants dans cette zone;
- expliciter les attentes locales en matière de cadre de vie, de soutien à l'agriculture, ...;
- mesurer plus précisément les pressions urbanistiques venant des pôles urbains périphériques.

In fine, le périmètre permettra de développer un identité territoriale forte, une identité "coeur de Condroz" qui sera au service du territoire comme un levier d'actions quotidiennes.